

**AVIS DE RESTRICTION PARTIEL**  
**DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET**  
Communes de PRUNAY-BELLEVILLE et de FAUX-VILLECERF  
COPE DU PLATEAU DE LA CRAISE



Madame, Monsieur,

La dernière teneur en nitrates constatée dans l'eau distribuée est de 63,2 mg/L. Pour votre information, la limite de qualité eau potable pour le paramètre NITRATES est fixée réglementairement à 50 mg/L.

La préfecture précise que la consommation régulière d'une eau présentant une teneur excessive en nitrates est susceptible à long terme d'engendrer des risques pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie.

Par conséquent,

**L'eau du robinet ne doit pas être consommée par les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans et les personnes fragilisées par une maladie.**

Les mesures suivantes ont été par conséquent été prises :

- **Immédiatement :**

Mise à disposition d'eau embouteillée à la population concernée dans les mairies de Prunay-Belleville et de Faux Villecerf.

*Nous vous demandons de vous inscrire en mairie pour vous faire remettre les bouteilles d'eau, à hauteur de 2L par personne et par jour.*

- **A moyen terme :**

Une étude est en cours pour la recherche d'une solution technique pérenne pour rétablir la qualité de l'eau distribuée. Les résultats sont attendus courant 2018 et engageront la phase de travaux pouvant être estimée à deux ou trois ans.

Pour toute information, veuillez contacter le service relation usagers de la Régie du SDDEA au numéro suivant (Sauf le Week-end) : 03 25 83 27 10.

La COPE du Plateau de la Craise vous tiendra informé de l'évolution de la situation.

Le 29 Septembre 2017,

Le Président du COPE  
du Plateau de la Craise,

Michel GROMARD

Le Directeur Général  
de la Régie du SDDEA,

Stéphane GILLIS